

**TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE GRENOBLE**

N° RG :
09/04005

**SERVICE DU JUGE DE L'EXECUTION
JUGEMENT rendu le 05 Janvier 2010**

N° MINUTE :

DEMANDEURS

SYNDICAT CFDT SYMETAL

pris en la personne de son secrétaire général en exercice Monsieur
Stéphane DELAVIER,
32 Avenue de l'Europe
38032 GRENOBLE CEDEX

SYNDICAT CGT CARTEPILLAR GRENOBLE

pris en la personne de son secrétaire général en exercice Monsieur
Chehab BRAHMI, dûment mandaté à l'effet des présentes
40 avenue Léon Blum
38000 GRENOBLE

SYNDICAT CGT CATERPILLAR ECHIROLLES

pris en la personne de son secrétaire général en exercice Monsieur
Gilles MUSY, dûment mandaté à l'effet des présentes
40 avenue Léon Blum
38000 GRENOBLE

représentés par la SCP JANOT & GIROT-MARC, avocats au barreau de
GRENOBLE,

DEFENDERESSES

Société CATERPILLAR SAS

40 avenue Léon Blum
38000 GRENOBLE

Société CATERPILLAR COMMERCIALE SERVICES SARL

40 avenue Léon Blum BP 55
38041 GRENOBLE CEDEX

représentés par Maître Bernard GALLIZIA, avocat au barreau de
GRENOBLE, vestiaire : B42

JUGE : Madame Marie-Pascale BLANCHARD, Vice-Présidente

Juge de l'Exécution par délégation du Président du Tribunal de
Grande Instance de GRENOBLE.

